



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH
N° 166-2025

Objet : Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société HAGLON ELAGAGE, pour le compte de la ville de Touques, d'élaguer les arbres de la rue de la Vallée d'Auge, entre le parking de l'établissement Leclerc et de l'établissement Carrefour, le lundi 15/12/2025, de 8h à 17h,

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société HAGLON ELAGAGE est autorisée à élaguer les arbres de la rue de la Vallée d'Auge, entre le parking de l'établissement Leclerc et de l'établissement Carrefour, le lundi 15/12/2025, de 8h à 17h.

Article 2 : Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement des travaux, **la société HAGLON ELAGAGE est autorisée à empiéter sur la chaussée avec la mise en place d'un alternat par feux tricolores ou manuel, si nécessaire.**

Article 3 : La société HAGLON ELAGAGE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société HAGLON ELAGAGE devra impérativement remettre en l'état le domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques municipaux et à la société HAGLON ELAGAGE.

Fait à Touques, le 11/12/2025

Le Maire

David MULLER

